

Conseil national

Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N)

Séance du 26 au 28 avril 2023

22.054 Initiative populaire « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

Impact du temps partiel sur les finances de l'AVS

1. Sommaire

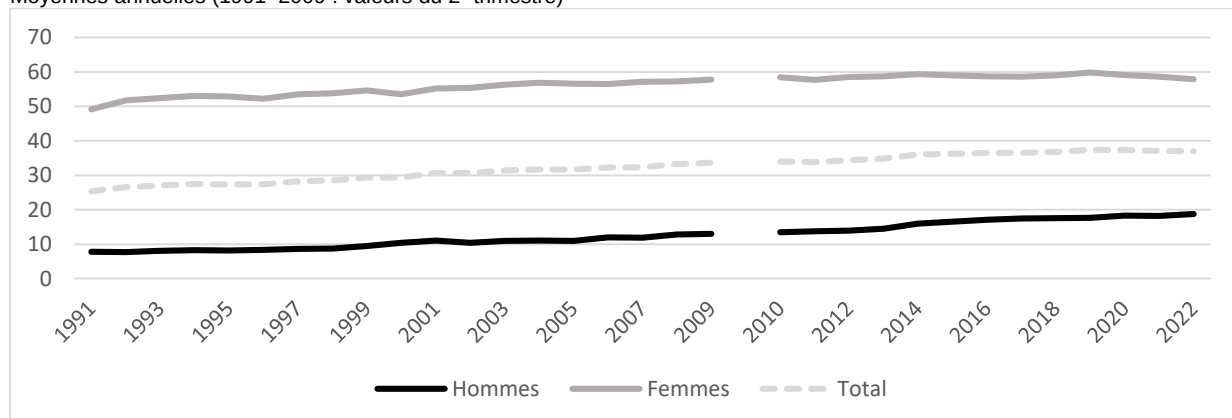
Lors de la séance de la CSSS-N du 23 mars 2023 qui traitait de l'initiative populaire « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) », diverses questions ont été posées sur les statistiques relatives au temps partiel ainsi que sur l'impact de ce dernier sur les finances de l'AVS. L'administration avait proposé d'y répondre dans le cadre d'une note.

2. Statistiques actuelles sur le travail à temps partiel en Suisse

Depuis 1991, le travail à temps partiel (taux d'occupation de moins de 90 %)¹ a nettement augmenté en Suisse. Alors qu'il y a trente ans, près d'un quart des personnes exerçant une activité lucrative travaillaient à temps partiel, elles sont aujourd'hui plus du tiers (37 %). Cette proportion a toujours été plus élevée chez les femmes que chez les hommes : en 2022, 58 % des femmes et 19 % des hommes travaillaient à temps partiel.

Graphique 1 : Part des personnes actives occupées à temps partiel (en %)

Moyennes annuelles (1991–2009 : valeurs du 2^e trimestre)



Source : OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Le recours au temps partiel a tendance à augmenter avec l'âge. Si l'on considère la proportion d'hommes et de femmes travaillant à temps partiel dans chaque tranche d'âge, on observe des différences entre les sexes. Chez les hommes, la part de travailleurs à temps partiel est la plus élevée chez les 15 à 24 ans et les plus de 65 ans, ce qui signifie qu'ils travaillent avant tout à un taux réduit durant la formation et en approchant l'âge de la retraite. La proportion de femmes travaillant à temps partiel,

¹ Au niveau international, tous les taux d'occupation de moins de 100 % sont considérés comme du travail à temps partiel.

elle, augmente continuellement dès l'âge de 25 ans, ce qui s'explique notamment par la garde des enfants et, dans les classes d'âge supérieures, par les modèles familiaux traditionnels.

Tableau 1 : Part des personnes actives occupées à temps partiel selon la classe d'âge, moyennes annuelles 2022, en %

	Total	Hommes	Femmes
Selon classe d'âge			
15-24 ans	25,4 %	19,0 %	32,5 %
25-39 ans	31,9 %	15,6 %	50,4 %
40-54 ans	38,4 %	14,4 %	65,3 %
55-64 ans	41,1 %	18,1 %	68,1 %
65 ans et plus	85,1 %	80,5 %	92,2 %
Total	37,0 %	18,7 %	57,9 %

Source : OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Tant chez les hommes que chez les femmes, le temps partiel I (taux d'occupation de 50 à 89 %) est plus répandu que le temps partiel II (taux d'occupation de moins de 50 %).

Tableau 2 : Répartition des personnes exerçant une activité lucrative selon leur taux d'occupation, moyennes annuelles 2022, en %

	Total	Hommes	Femmes
Selon taux d'occupation (total)	100 %	100 %	100 %
Plein temps (>= 90 %)	63,0 %	81,3 %	42,1 %
Temps partiel I (50-89 %)	22,5 %	11,5 %	35,0 %
Temps partiel II (< 50 %)	14,5 %	7,2 %	22,9 %

Source : OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Le revenu annuel brut de l'activité lucrative des femmes est inférieur à celui des hommes, tant chez les personnes travaillant à temps plein que chez celles travaillant à temps partiel. Le fait que le temps partiel soit moins répandu chez les hommes se reflète dans le total (temps plein + temps partiel), où la différence entre les sexes (82 500 francs pour les hommes et 55 800 francs pour les femmes) est plus importante que si l'on compare les revenus pour un même taux d'occupation.

Tableau 3 : Revenu annuel brut médian de l'activité lucrative² des salariés, en francs, 2021

	Total	Hommes	Femmes
Selon taux d'occupation			
Total	70 000	82 500	55 800
Plein temps (>= 90 %)	83 700	87 500	75 000
Temps partiel (< 90 %)	41 300	45 500	40 300

Source : OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

² Le revenu annuel a été déterminé sur la base du montant indiqué par les personnes interrogées. Lorsque celles-ci ont indiqué leur revenu mensuel, ce chiffre a été multiplié par 12 ou, en cas de 13^e ou de 14^e salaire, par 13 ou par 14.

3. Statistiques actuelles relatives au sous-emploi en Suisse

Par personnes en sous-emploi, on entend les personnes travaillant à temps partiel (< 90 %) qui souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation et seraient en mesure de commencer dans les trois mois une activité à un taux plus élevé. Au quatrième trimestre 2022, près de 228 000 personnes se trouvaient en sous-emploi, soit 4,6 % des personnes actives. Les femmes sont presque trois fois plus touchées que les hommes par le sous-emploi (respectivement 6,8 % et 2,6 %).

Tableau 4 : Taux de sous-emploi (en % des personnes actives) selon l'âge et le sexe, T4 2022

	Total	Hommes	Femmes
Selon classe d'âge			
15-24 ans	4,2 %	3,1 %	5,3 %
25-39 ans	4,3 %	2,8 %	5,9 %
40-54 ans	5,2 %	2,2 %	8,5 %
55-64 ans	4,3 %	2,2 %	6,8 %
Total	4,6 %	2,6 %	6,8 %

Source : OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

4. Impact du temps partiel sur les perspectives financières de l'AVS

Les perspectives financières de l'AVS – actualisées chaque année par l'OFAS – tiennent compte notamment de la somme totale des salaires, des recettes de cotisations des indépendants, des non actifs et des rentiers. Les scénarios sur les perspectives financières de l'AVS intègrent les effets de l'évolution probable de la participation au marché du travail des femmes et des hommes en fonction de leur âge, conformément aux scénarios de l'OFS. Le budget de l'AVS reflète ainsi le volume global des salaires sans pouvoir distinguer le volume provenant du temps partiel. Il n'existe en effet aucune donnée administrative quant au taux d'occupation des cotisants dans le cadre de l'AVS. Une telle donnée n'est d'ailleurs pas nécessaire au calcul des rentes. Il n'est donc pas possible d'isoler l'effet du temps partiel sur le budget de l'AVS faute de données disponibles. De plus, il est difficile d'établir des scénarios de modifications de comportement de temps partiel et des impacts potentiels sur les perspectives financières de l'AVS sans études économiques approfondies.

En effet, une augmentation du taux d'activité ne dépend pas uniquement des comportements individuels. Elle dépend surtout de l'évolution de l'économie, de l'offre en matière d'emploi, de l'immigration et des changements sociaux. À ce niveau aussi, les scénarios de l'OFS sur lesquels se basent les budgets de l'AVS sont incomplets, car ils ne tiennent pas compte des effets économiques. Au-delà de la perspective individuelle, pour l'assurance, c'est le volume global des cotisations qui impacte les recettes de l'AVS. On pourrait imaginer une légère baisse du taux d'occupation individuel (par exemple en cas de répartition de l'activité au sein du ménage), mais une augmentation de volume des recettes par un nombre plus élevé de cotisants. On ne peut par ailleurs pas partir de l'hypothèse qu'une augmentation du taux d'activité conduise à une augmentation du volume global des salaires. Cela dépend fortement de l'offre d'emploi et de la réaction de l'économie. A cela s'ajoute qu'une augmentation des salaires devraient conduire à terme à des rentes plus élevées, ce qui impacte les dépenses de l'AVS. Ce paramètre est également essentiel pour les perspectives financières de l'AVS.

Par conséquent, sur la base des données à disposition, il n'est pas possible de montrer concrètement les effets du temps partiel sur l'AVS et en particulier si une augmentation générale du taux d'activité au sein de la population permettrait d'avoir un impact significatif sur les recettes ou dépenses de l'AVS ni de faire une projection de ces effets à moyen long terme. Pour cela, des modèles économiques devraient d'abord être développés.